Image not found or type unknown

Modification de contrat sans procédure légale

Par **nococo**, le **08/04/2011** à **12:34**

Bonjour,
Je suis sous contrat CDI de puis 3 ans.
Une personne à été embauchée à mi-temps sur le même poste que moi depuis 8 mois.

Ma patronne ma convoqué oralement dans son bureau.
(pas de recommandé ou lettre remise contre signature).
Elle me dit que je dois diminuer mes heures de travail de moitié ou accepter un licenciement à l'amiable. Elle n'a pas ouvertement dit pourquoi cette proposition.
Elle ne veux pas me mettre sa proposition par écrit mais attend une réponse de ma part d'ici à une semaine.

Quel doit être ma position et quels sont mes droits dans ce cas précis ?

Merci à vous,
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés